

Exercice Budgétaire : 2022

Fonction :

Direction : SG

**Thème : C01.03 Administration générale**

**Objet : Affectation des crédits en Personnel par groupe politique**

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 8 décembre 2021, à 09:00, par téléconférence, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions de l'article L4132-23 portant sur le fonctionnement des groupes d'élus,

Vu la délibération n°2021.01705 adoptée en séance plénière du 20/07/2021 relative aux indemnités de fonction des élus régionaux,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2022, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

**CONSIDERANT / PREAMBULE :**

Considérant que le Président du Conseil Régional peut, dans les conditions fixées par le Conseil Régional et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes comme mentionné à l'article L 4132-23 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Conseil Régional, ouvre au budget de la Région, le chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil Régional.

**DECIDE**

Par 163 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

De fixer le montant des crédits dédiés aux moyens en personnel de chacun des groupes politiques constitués dans la limite d'un montant global annuel de 1 574 200 euros, soit un ratio annuel maximal de 9.260 euros par élu membre d'un groupe.

D'attribuer sur cette base aux groupes d'élus constitués, les crédits suivants correspondants à leurs effectifs constatés et conformément au principe de représentation proportionnelle :

Groupe Politique	Nb élus	Montant annuel maximal
Majorité Régionale, Républicains et Indépendants	70	648 200 €
Rassemblement National, Indépendants et Apparentés	32	296 320 €
Union des Démocrates et Indépendants	30	277 800 €
Pour le Climat, Pour l'Emploi	15	138 900 €
Gauche Républicaine et Ecologique	13	120 380 €
MoDem, Radicaux et Apparentés	10	92 600 €

Ces montants seront ajustés au fur et à mesure de l'évolution des effectifs des groupes politiques durant l'année 2022.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 944 01 – Programme HAE 01000011.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (155) :** Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Natacha BOUCHART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Jean CAUWEL, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héroïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILLIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Benjamin LUCAS, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2021.02240

QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMÉON, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Madame Marine TONDELIER, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

**Pouvoirs donnés (8) :** Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Patricia POUPART.

Monsieur Philippe CARON donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Elisabeth CLOBOURSE donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK.

Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Régine ANDRIS, Madame Huguette FATNA donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET.

**N'ont pas participé au vote (0) :**

Absents (6) : Monsieur Bruno BILDE, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Monsieur Philippe TORRE.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation  
la Directrice générale des services  
Audrey DEMARETZ



**Xavier BERTRAND**  
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A L'UNANIMITE**